

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11                             | 11          | 9                                   |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Service Général  
Approbation du compte de Gestion 2013

N° : 14/16

Convocation le : 17 avril 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 28 avril 2014  
Publication : 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 25 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**Présents** : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

**Absents** : Olivier BURESI, Ilana PERETTI

**Pouvoirs donnés par** :

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre BARTOLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1, L.2343-2 et L.1617-1,  
Vu le Code des Communes R.241-1 à R.241-33

Le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 du service général a été réalisée par le receveur en poste à AJACCIO et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 01.06.2014, comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

**ADOpte** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2013 du service général dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

